

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Le ministre

Paris, le

16 JAN. 2019

Mesdames et messieurs les représentants des personnels,

Par courrier en date du 14 janvier 2018, vous m'avez fait part de vos interrogations concernant les évaluations nationales proposées aux élèves de CP et de CE1 de notre pays.

Comme vous le savez, ces évaluations ont été conçues avec l'appui de chercheurs de haut niveau. Conçues dans un esprit de bienveillance, elles sont destinées à identifier avec précision les forces et les faiblesses de chacun des élèves, à l'âge décisif de l'entrée dans la lecture, l'écriture et le calcul. A ce titre, elles constituent pour le maître un appui précieux pour mieux répondre à leurs besoins. Il s'agit ainsi de mieux connaître les élèves, pour mieux les aider. Fondées sur des critères transparents, objectifs et communs à tous, ces évaluations viennent aussi renforcer l'égalité entre les élèves.

En novembre 2018, à la suite des passations du début d'année, les services du ministère ont réalisé une enquête de satisfaction en ligne. Plus de 19 000 professeurs y ont répondu. Leurs remarques et leurs suggestions nous ont permis d'améliorer le dispositif, notamment en vue des évaluations de mi-année, qui concernent les élèves de CP. Ces améliorations viennent ainsi répondre à plusieurs des interrogations que vous m'avez adressées. Je souhaite que ce processus d'amélioration se poursuive d'année en année grâce à l'apport des acteurs de terrain comme de la communauté scientifique.

1. Concernant les conditions de passation et de saisie.

Vous indiquez que les consignes de passation ont été « sources de confusion et de difficultés ». Selon l'enquête en ligne, 83% des professeurs indiquent que les guides leur ont apporté suffisamment d'information. 78% estiment que les informations disponibles sur Eduscol ont répondu à leurs attentes dans la mise en œuvre de la passation des évaluations.

En revanche, le décalage entre le temps affiché et le temps effectif de passation a été souvent mentionné. Voilà pourquoi les séquences ont été redécoupées afin que les passations soient raccourcies et simplifiées.

Ainsi, pour les évaluations de mi-CP, les quatre séquences de passation collective, d'une durée de 10 minutes de travail effectif pour l'élève, ne devraient pas durer plus de 30 minutes chacune, en tenant compte des consignes et de l'organisation.

Concernant les saisies, près de 69% des professeurs ayant renseigné l'enquête répondent que la saisie leur a semblé aisée. Mais des difficultés ont été rencontrées lors des connexions, notamment par le fait d'un nombre considérable de connexions simultanées.

Cette question a été prise en compte et traitée par les services informatiques, en augmentant les capacités de traitement de l'information. Les professeurs ne devraient donc plus connaître ce type de difficulté.

En conséquence, le temps de saisie, que vous estimez « extrêmement chronophage », sera réduit du fait de l'amélioration des conditions techniques.

Vous évoquez par ailleurs une « dépossession de l'analyse des résultats », qui réduirait les professeurs « à de simples exécutants de tâches subalternes ». Il me semble nécessaire ici de dissiper un malentendu. L'analyse des résultats est un élément extrêmement important, et pour lequel toutes les compétences des professeurs doivent être mobilisées afin d'accompagner les élèves. Cette analyse, qui conditionne l'accompagnement pédagogique, pourra se réaliser d'autant plus efficacement que les saisies seront facilement réalisées, sur la base d'informations sans ambiguïté. C'est donc bien en aval, après la saisie, que le processus d'analyse et d'appropriation trouve toute sa valeur dans l'accompagnement pédagogique. Les éléments mis à disposition sur le site Eduscol sont d'ailleurs en appui de cette démarche qui n'exclut nullement, contrairement à ce que vous indiquez, l'intervention des RASED.

2. Sur le contenu des évaluations.

Je souhaite également rappeler que les professeurs n'ont nullement été exclus du processus de conception de ces évaluations. En amont, toutes les évaluations nationales sont testées par des professeurs et des cadres de terrain.

Elles ont été précisément adaptées aux élèves, d'abord en veillant à éviter tout stress inutile. Les consignes de passation le précisent explicitement : « il est donc essentiel de veiller à présenter aux élèves de la façon la plus simple, mais aussi la plus rassurante, ce qu'on attend d'eux afin qu'ils n'éprouvent pas d'appréhension ». Les observations conduites par les corps d'inspection, et contrairement à ce que vous indiquez, n'ont pas mentionné de phénomène général de stress des élèves lors des passations.

L'adaptation des évaluations aux acquis des élèves s'inscrit également dans une démarche pédagogique, dans la mesure où elles suivent l'évolution normalement attendue des compétences des élèves : ainsi, comme cela est exposé p. 3 du livret du professeur, certains exercices de début de CP seront repris pour les évaluations de mi-CP, mais pas pour celles de CE1 (par exemple, « manipuler des phonèmes ») ; d'autres exercices apparaissent aux évaluations de mi-CP et sont prolongés en CE1 (par exemple, « lire à voix haute des mots »).

Enfin, le contenu des évaluations a été adapté pour tenir compte des remarques des professeurs : c'est ainsi que certains exercices jugés trop longs ont été raccourcis.

3. Sur l'utilité des évaluations.

Vous jugez douteuse l'utilité des évaluations nationales. L'enquête nationale a permis d'interroger les professeurs sur la pertinence des exercices proposés.

Cette enquête a permis de mettre en évidence un degré d'estimation de pertinence en CP de 67% pour le français et 63% pour les mathématiques ; en CE1 de 72 et 73%. Ces chiffres globaux doivent cependant être considérés avec attention, dans la mesure où certains exercices sont nettement moins appréciés que d'autres par les professeurs (c'est le cas en particulier de l'exercice dit de « ligne numérique »).

J'ai donc demandé que soient mises en ligne sur le site Eduscol des fiches explicitant les finalités des exercices, et présentant des exemples d'utilisation pédagogique. J'ai par ailleurs écrit aux Inspecteurs de l'éducation nationale afin de leur demander d'être particulièrement attentifs à l'accompagnement des professeurs lors des passations et de l'exploitation des évaluations de mi-CP.

Enfin, le conseil scientifique de l'éducation nationale s'est lui aussi mobilisé pour contribuer à l'explicitation des exercices et à l'élaboration de ressources de remédiation. Une vidéo consacrée aux évaluations de mi-CP explicite ainsi les finalités de l'exercice de la ligne numérique et des exercices de fluence. Je vous invite à vous y reporter.

Enfin, l'engagement de scientifiques éminents au sein du conseil scientifique me semble de nature à dissiper les inquiétudes que vous mentionnez quant à la diffusion de « parti pris faisant fi de l'ensemble des résultats de la recherche ».

4. Sur les finalités des évaluations nationales.

Vous mentionnez enfin des « inquiétudes », des « confusions » concernant les finalités des évaluations nationales.

Je souhaite réaffirmer avec force que ces évaluations sont au service des élèves et de leurs progrès, dans une logique d'élévation générale du niveau et de justice sociale. L'intérêt des élèves est le seul guide de la politique du ministère et les évaluations n'ont de sens qu'au regard de l'ambition que nous avons pour la jeunesse de notre pays. Les évaluations sont ainsi un outil essentiel pour les professeurs. Elles leur permettent d'identifier avec précision les compétences et les besoins des élèves, dans le but d'y apporter les réponses les mieux adaptées. Elles peuvent être aussi l'occasion d'une réflexion en équipe, prenant appui sur les ressources mises à disposition sur les sites ministériels.

Je souhaite également que ces évaluations soient l'aiguillon de la réflexion pédagogique, le levier des initiatives, et aussi le moyen d'un dialogue renforcé avec les familles. Leur implication est en effet un facteur important de la réussite de leur enfant.

Je souhaite enfin vous associer davantage encore à la réflexion sur chacune des phases des évaluations nationales. Voilà pourquoi je vous proposerai une rencontre au mois de février afin de faire le bilan avec vous de cette nouvelle étape.

Je vous prie de croire, mesdames et messieurs les représentants des personnels, en l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Michel BLANQUER